



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 4 juillet 2018

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
de la région Occitanie sur l'élaboration de la carte communale de
la commune de Mars (30)**

**n°saisine : 2018-6170
n°MRAe : 2018AO50**

Par courrier réceptionné le 4 avril 2018, la Communauté de Communes du Pays Viganais a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de d'élaboration de la carte communale de Mars au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 4 juillet 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).